
DESTINATAIRES :	Tout le personnel et les médecins utilisateurs du bulletin de décès SP-3
EXPÉDITRICE :	Hélène Jean-Baptiste, coordonnatrice des services d'accueil et archives médicales
DATE :	Le 28 octobre 2022
OBJET :	SIED – Fin de la période de transition vers un bulletin de décès (SP-3) numérique

Le 20 septembre 2022, le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) déployait le nouveau *Système d'information des événements démographiques (SIED)*.

Une période de transition permettant la complétion du bulletin de décès (SP-3) en version papier était permise jusqu'au 20 octobre 2022, inclusivement, et ce, de façon exceptionnelle. Après cette date, **aucune copie papier ne peut être envoyée aux organismes externes** (Directeur de l'état civil et l'Institut de la statistique du Québec).

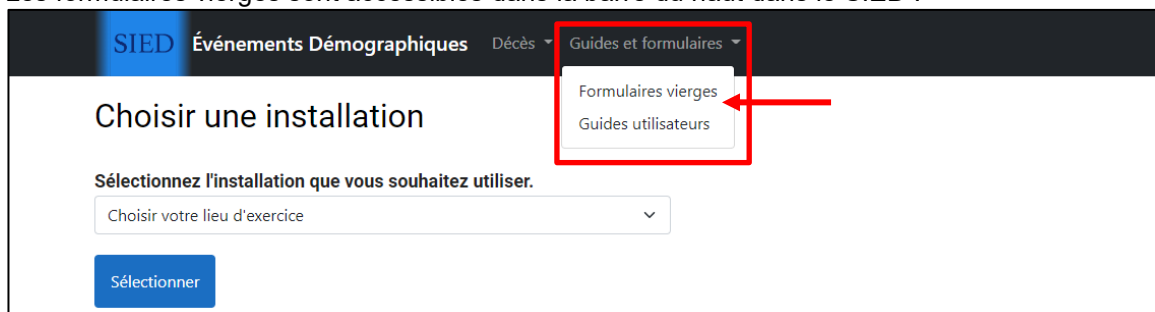
Il est donc recommandé de vous assurer que votre compte Outlook est fonctionnel.

PANNE INFORMATIQUE

Nous vous recommandons de prévoir des copies papiers d'un formulaire vierge du SIED et de vous assurer que celles-ci soient accessibles aux utilisateurs en cas de panne informatique et advenant qu'un corps doit quitter avant le retour fonctionnel du SIED. Le formulaire papier (complété et signé) pourra alors être remis à l'entreprise funéraire afin de lui permettre de quitter avec le corps.

Par contre, le formulaire devra être retranscrit **et** signé par le médecin dans SIED lorsque celui-ci sera à nouveau fonctionnel. Il est donc important de conserver une copie du formulaire pour saisie ultérieure.

Les formulaires vierges sont accessibles dans la barre du haut dans le SIED :



Vous retrouverez toute l'information pertinente (capsules de formation, guide de connexion, etc.) sur la [page intranet dédiée au SIED](#) et/ou dans la Boîte à outils des médecins (mdcissmo.com)

Merci de votre collaboration !

HJB